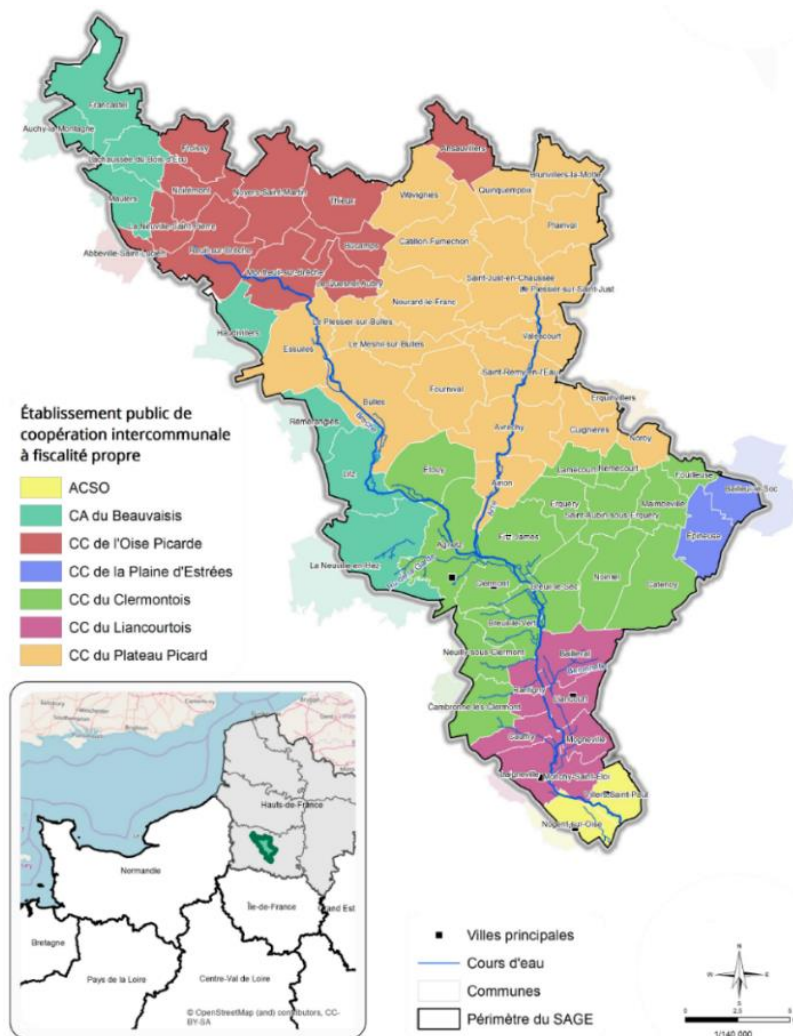


Conseil syndical du 23 mars 2021



Ordre du jour

Election du secrétaire de séance.....	3
Approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2020	3
Approbation du compte de gestion 2020	3
Compte administratif 2020	4
Reprise et affectation des résultats 2020.....	6
Vote du budget 2021	7
Note synthétique de présentation du budget.....	7
BP 2021.....	7
Demande de subvention à l'Agence de l'eau Seine-Normandie et au FEDER pour la réalisation d'études et de travaux de restauration de la continuité écologique	10
Demande de subvention à l'Agence de l'eau Seine-Normandie pour la réalisation d'une étude de restauration du ru de la Garde	11

Election du secrétaire de séance

Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir désigner un secrétaire de séance.

PROJET DE DELIBERATION – ELECTION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil syndical, après délibération, **à (l'unanimité, pour, contre, abstentions),**

Désigne secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2020

Monsieur le Président demande de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2020.

Le conseil syndical est amené à en délibérer

PROJET DE DELIBERATION – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 10 DECEMBRE 2019

Le Conseil syndical, après délibération, **à (l'unanimité, pour, contre, abstentions),**

Approuve le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2020.

Approbation du compte de gestion 2020

Après vérification, les débits, crédits et résultats présentés au titre de l'exercice 2020 dans le compte de gestion du budget du syndicat mixte du bassin versant de la Brèche, présenté par le Comptable du Trésor Public et repris dans les tableaux ci-dessous, sont conformes aux chiffres de l'ordonnateur.

Tableau II-1 du Compte de Gestion	Investissement de l'exercice 2020	Fonctionnement de l'exercice 2020	Total des sections
Recettes nettes	6 193.65	812 472.16	818 665.81
Dépenses nettes	3 731.68	715 532.13	719 263.81
Résultat de l'exercice 2020	2 461.97	96 940.03	99 402.00

Tableau II-2 du Compte de Gestion	Résultat de clôture de l'exercice 2019	Part affectée à l'investissement (1068)	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Investissement	3 058.84	/	2 461.97	5 520.81
Fonctionnement	20 774	/	96 940.03	117 714.03
Total	23 832.84	/	99 402.00	123 234.84

PROJET DE DELIBERATION – COMPTE DE GESTION 2020

Après s'être fait présenter le compte de gestion 2020 du budget du syndicat mixte du bassin versant de la Brèche dressé par le Comptable du Trésor, et avoir constaté la concordance avec les chiffres de l'ordonnateur,

Le Conseil syndical, après délibération, **à (l'unanimité, pour, contre, abstentions),**

Reconnaît les opérations régulières ;

Déclare que le compte de gestion 2020 du budget du syndicat, qui n'appelle ni observation, ni réserve de sa part, est adopté.

Compte administratif 2020

- **Recettes et dépenses 2020**

- ✓ **Fonctionnement**

Les **dépenses et les recettes de fonctionnement** dont le détail par chapitre est repris ci-dessous se sont élevées respectivement à **715 532.13 €** et à **812 472.16 €** permettant de dégager un **excédent de fonctionnement de 96 940.03 €**.

Types d'opérations	Chapitre budgétaire	Dépenses de fonctionnement	Rappel 2019
Opérations réelles	011 - Charges à caractère général	491 182.97 €	486 481.28 €
	012 - Charges de personnel	193 033.78 €	179 580.19 €
	65 - Autres charges de gestion courante	26 247.97 €	26 209.79 €
	66 - Charges financières	0.00 €	0.00 €
	67 – Charges exceptionnelles	151.00 €	0.00 €
Opérations d'ordres	042 - Opération d'ordre entre sections	4 916.41 €	4 742.25 €
Total		715 532.13 €	697 013.51 €

Types d'opérations	Chapitre budgétaire	Recettes de fonctionnement	Rappel 2019
Opérations réelles	013 – Atténuations de charges	254.03 €	588.61 €
	74 - Dotations et participations	811 421.98 €	694 520.70 €
	75 – Autres produits de gestion courante	0.92 €	1.10 €
	77 - Produits exceptionnels	795.23 €	13 154.52 €
Opérations d'ordres	042 - Opération d'ordre entre sections	0.00 €	0.00 €
Total		812 472.16 €	708 264.93 €

- ✓ **Investissement**

Les **dépenses et les recettes d'investissement** dont le détail par chapitre est repris ci-dessous se sont élevées respectivement à **3 731.68 €** et à **6 193.65 €** occasionnant un **excédent d'investissement de 2 461.97 €**.

Types d'opérations	Chapitre budgétaire	Dépenses d'investissement	Rappel 2019
Opérations réelles	20 - Immobilisations incorporelles	0.00 €	0.00 €
	21 - Immobilisations corporelles	3 731.68 €	1 683.41 €
Opérations d'ordres	040 - Opérations d'ordre entre sections	0,00 €	0.00 €
Total		3 731.68 €	1 683.41 €

Types d'opérations	Chapitre budgétaire	Recettes d'investissement	Rappel 2019
Opérations réelles	10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 277.24 €	10 556.84 €
Opérations d'ordres	040 - Opérations d'ordre entre sections	4 916.41 €	4 742.25 €
Total		6 193.65 €	15 299.09 €

PROJET DE DELIBERATION - COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le Conseil syndical, réuni sous la présidence de Monsieur _____, Vice-président, délibérant sur le compte administratif 2020 du budget du syndicat mixte du bassin versant de la Brèche, dressé et présenté par Monsieur Olivier Ferreira, Président,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, **à l'unanimité, pour, contre, abstentions**,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2020 du budget du syndicat mixte du bassin versant de la Brèche dont les principaux éléments sont repris ci-dessous :

- Les dépenses et les recettes de fonctionnement se sont élevées respectivement à 715 532.13 € et à 812 472.16 € permettant de dégager un excédent de fonctionnement de 96 940.03 €.

- Les dépenses et les recettes d'investissement se sont élevées respectivement à 3 731.68 € et à 6 193.65 € permettant de dégager un excédent d'investissement de 2 461.97 €.

Adopte le compte administratif 2020 du budget du syndicat mixte du bassin versant de la Brèche.

Reprise et affectation des résultats 2020

Reprise et affectation des résultats - Présentation consolidée des budgets				
Exercice 2020	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses (tout compris)	Recettes (tout compris)	Dépenses (tout compris)	Recettes (1068 compris)
Total	715 532.13	812 472.16	3 731.68	6 193.65
Solde	96 940.03		2 461.97	

Report des résultats 2019 (Solde de sortie du Compte de Gestion 2019)	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Total		20 774.00		3 058.84
Solde	20 774.00		3 058.84	

Résultat global	117 714.03	5 520.81
Solde	123 234.84	

Restes à réaliser 2020 (RAR)	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Total	0.00	0.00	4 016.00	0.00
Solde	0.00		-4 016.00	

Présentation consolidée des résultats			
	Fonctionnement	Investissement	Solde
Total	117 714.03	5 520.81	123 234.84

Affectation des résultats 2020		
Budget Principal		
	Fonctionnement	Investissement
Antérieurs reportés (CG 2019)	+ 20 774.00	+ 3 058.84
Reprise du résultat exceptionnelle	+ 0.00	+ 0.00
Part affectée à l'investissement (1068)	+ 0.00	/
Résultats 2020	+ 96 940.03	+ 2 461.97
<i>Sous-total</i>	<i>+ 117 714.03</i>	<i>+ 5 520.81</i>
Solde des RAR	+ 0.00	- 4 016.00
Total	+ 117 714.03	+ 1 504.81

Affectation des Résultats du Budget Principal

- + 5 520.81 du résultat d'investissement sont reportés en recette d'investissement (001)
- + 0.00 du résultat de fonctionnement sont affectés au financement de la section d'investissement RAR compris (1068)
- + 117 714.03 du résultat de fonctionnement sont affectés à la section de fonctionnement en report à nouveau (002)

PROJET DE DELIBERATION – REPRISE ET AFFECTATION DES RESULTATS

Vu la présentation des résultats 2020 confirmée par le trésorier,

Le Conseil syndical, constatant la sincérité des résultats présentés, après délibération, **à (l'unanimité, pour, contre, abstentions),**

Décide de procéder à la reprise des résultats au budget primitif 2020 des résultats de l'exercice 2020 et à leur affectation comme suit :

- + 5 520.81 € du résultat d'investissement sont reportés en dépense d'investissement (001)
- + 0 € du résultat de fonctionnement sont affectés au financement de la section d'investissement RAR compris (1068)
- + 117 714.03 € du résultat de fonctionnement sont affectés à la section de fonctionnement en report à nouveau (002).

Vote du budget 2021

Note synthétique de présentation du budget

Le budget est présenté en différenciant les dépenses liées au SAGE et celles liées à la GEMA. Le principe de répartition retenu est le suivant :

- pour le SAGE : salaire chargé du directeur, frais liés au véhicule (achat, assurance, carburant, entretien), 20% des frais de maintenance et de télécommunication, coûts liés au SAGE
- pour la GEMA : salaires chargés des techniciens et du comptable, frais liés aux 2 autres véhicules, 80% des frais de maintenance et de télécommunication, coûts liés aux études et travaux menés, indemnités des élus, loyers.

Le débat d'orientation budgétaire a eu lieu lors du dernier conseil syndical. Le budget proposé pour cette année doit permettre la réalisation des actions suivantes :

- Fin de l'étude d'élaboration du SAGE,
- Réalisation d'une tranche d'entretien (Arré et ru de la Garde),
- Réalisation de la deuxième tranche de restauration prévue au PPRE,
- Lancement des études de restauration de la continuité au niveau des sites de Bailly le Bel (Breuil le Sec) et/ou d'Etouy et/ou d'Airion,
- Lancement de l'étude de restauration du ru de la Garde,
- Réalisation des travaux de restauration de la continuité au niveau de l'ouvrage de la Commanderie (Laigneville) et du grand Ronquerolles (Agnetz),
- Reprise de l'étude de restauration de la continuité écologique à Ramecourt (Agnetz),
- Poursuite de l'étude sur les zones humides des communes de Breuil le Vert, Breuil le Sec, Bailleval, Rantigny et Liancourt,
- Accompagnement des communes menant des projets en zones humides,
- Réalisation de travaux d'urgence en cas d'imprévus, à hauteur de 30 000€.

Le budget est équilibré en fonctionnement, avec des dépenses prévisionnelles de 1 282 636 €. Le plus gros des dépenses provient des charges à caractère général qui contiennent, dans le cas du syndicat, les études et travaux réalisés.

Les charges de personnel constituent le second chapitre de dépense.

BP 2021

Les documents relatifs au budget 2021 du syndicat mixte du bassin versant de la Brèche sont joints en annexe.

Compte tenu :

- ✓ de la reprise des résultats 2020 et de leur affectation,
- ✓ des éléments d'évolution des sections de fonctionnement et d'investissement,

le Président propose au Conseil syndical le projet de budget suivant :

A / Section de fonctionnement

La section de fonctionnement du budget du syndicat se décompose comme suit :

Dépenses de fonctionnement pour un montant total de **1 282 636** euros réparti en :

Chapitre		GEMA	SAGE	Total
011	Charges à caractère général	957 987	59 852	1 017 839
012	Charges de Personnel	149 500	66 500	216 000
014	Atténuation de produits	-	-	-
022	Dépenses imprévues	10 184	3 609	13 793
023	Virement à la section d'investissement	-	-	-
042	Opérations d'ordre entre section	-	-	-
65	Autres charges de gestion courante	30 000	-	30 000
66	Charges financières	-	-	-
67	Charges exceptionnelles	-	-	-
	Dotations aux amortissements	2 841	2 163	5 004
		1 150 512	132 124	1 282 636

Recettes de fonctionnement pour un montant total de **1 282 636** euros réparti en :

Chapitre		GEMA	SAGE	Total
002	Excédent antérieur reporté	121 281	-3 567	117 714
013	Atténuation de charges	-	-	-
042	Opérations d'ordre entre section	-	-	-
70	Produits des services, du domaine	-	-	-
73	Impôts et taxes	-	-	-
74	Dotations, subventions et participations	859 231	96 191	955 422
7475	Groupement de collectivités	170 000	39 500	209 500
75	Autres produits de gestion courante	-	-	-
76	Produits financiers	-	-	-
77	Produits exceptionnels	-	-	-
79	Transfert de charges	-	-	-
		1 150 512	132 124	1 282 636

Vote du budget de fonctionnement :

Le conseil syndical est appelé à se prononcer sur l'adoption du projet de dépenses et recettes de fonctionnement du budget du syndicat mixte du bassin versant de la Brèche pour l'exercice 2021 à hauteur de 1 282 636 €.

B / Section d'investissement

La section d'investissements du budget du syndicat se décompose comme suit :

Dépenses d'investissements pour un montant total de **11 136** euros réparti en :

Chapitre		GEMA	SAGE	Total
001	Déficit d'investissement reporté	-	-	-
020	Dépenses imprévues invest.	-	-	-
040	Opérations d'ordre entre section	-	-	-
64041	Opérations Patrimoniales	-	-	-
13	Subventions d'investissement	-	-	-
16	Remboursements d'emprunts & dettes	-	-	-
20	Immobilisations Incorporelles	-	-	-
21	Immobilisations corporelles	8 352	2 784	11 136
23	Immobilisations en cours	-	-	-
27	Avance trésorerie	-	-	-
4581	Opérations pour compte de tiers	-	-	-
		8 352	2 784	11 136

Recettes d'investissement pour un montant total de **11 136** euros réparti en :

Chapitre		GEMA	SAGE	Total
001	Excédent investissement reporté	-1 421	6 941	5 520
021	Virement de la section de fonctionnement	-	-	-
024	Produits des cessions	-	-	-
040	Opérations d'ordre entre section	2 841	2 163	5 004
041	Opérations Patrimoniales	-	-	-
10	FCTVA	612	-	612
13	Subventions d'investissement	-	-	-
16	Emprunts	-	-	-
		2 032	9 104	11 136

Vote du budget d'investissement :

Le conseil syndical est appelé à se prononcer sur l'adoption du projet de dépenses et recettes d'investissements du budget du syndicat mixte du bassin versant de la Brèche pour l'exercice 2021 à hauteur de 11 136 €.

PROJET DE DELIBERATION – BP 2021

Vu le projet de budget primitif présenté par le Président ;

Vu le débat d'orientation budgétaire ;

Le Conseil syndical, après délibération, **à (l'unanimité, pour, contre, abstentions),**

Adopte le budget primitif du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche 2021,

Présenté en équilibre en section de fonctionnement pour 1 282 636 €,

Présenté en équilibre en section d'investissement pour 11 136 €,

Donne tout pouvoir au Président pour l'exécution de cette décision.

Demande de subvention à l'Agence de l'eau Seine-Normandie et au FEDER pour la réalisation d'études et de travaux de restauration de la continuité écologique

Lors des 2 derniers conseils, des délibérations ont été prises pour solliciter des subventions de l'Agence de l'eau et du FEDER sur les projets de restauration à Laigneville (seuil de la Commanderie) et Agnetz (seuil du grand Ronquerolles). Les taux demandés étaient de 90% pour l'Agence, 10% pour le FEDER.

Les modalités d'intervention du FEDER sont en cours de révision et il devrait maintenant y avoir un montant minimum pour la subvention du FEDER à hauteur de 100 000€. Pour atteindre ce montant sur 2021, il est nécessaire de solliciter le FEDER à hauteur de 20% et non plus 10%. Les délibérations doivent donc être reprises.

Les travaux sont estimés à 110 000€ pour la Commanderie, 300 000€ pour le grand Ronquerolles et les études sont estimées à 30 000€ chacune.

Par ailleurs, en 2021, le SMBVB souhaite lancer des études de restauration de la continuité écologique au niveau du moulin de Bailly le Bel (Breuil le Sec) et du moulin d'en-bas (Etouy).

PROJET DE DELIBERATION – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE AU MOULIN DE LA COMMANDERIE (LAIGNEVILLE)

Le Conseil syndical, après délibération, à (l'unanimité, pour, contre, abstentions),

Décide la réalisation de travaux de restauration de la continuité écologique au niveau du moulin de la Commanderie

Sollicite l'aide de l'Agence de l'eau Seine-Normandie à 80% et du FEDER à 20%

Donne tout pouvoir au Président pour l'exécution de cette décision.

PROJET DE DELIBERATION – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE AU MOULIN DU GRAND RONQUEROLLES (AGNETZ)

Le Conseil syndical, après délibération, à (l'unanimité, pour, contre, abstentions),

Décide la réalisation de travaux de restauration de la continuité écologique au niveau du moulin du grand Ronquerolles

Sollicite l'aide de l'Agence de l'eau Seine-Normandie à 80% et du FEDER à 20%

Donne tout pouvoir au Président pour l'exécution de cette décision.

PROJET DE DELIBERATION – DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ETUDE DE RESTAURATION DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE AU MOULIN DE BAILLY LE BEL (BREUIL LE SEC)

Le Conseil syndical, après délibération, à (l'unanimité, pour, contre, abstentions),

Décide la réalisation d'une étude de restauration de la continuité écologique au niveau du moulin de Bailly le Bel (Breuil le Sec)

Sollicite l'aide de l'Agence de l'eau Seine-Normandie à 80% et du FEDER à 20%

Donne tout pouvoir au Président pour l'exécution de cette décision.

PROJET DE DELIBERATION – DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ETUDE DE RESTAURATION DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE AU MOULIN D'EN BAS (ETOUY)

Le Conseil syndical, après délibération, **à (l'unanimité, pour, contre, abstentions),**

Décide la réalisation de travaux de restauration de la continuité écologique au niveau du moulin d'en bas (Etouy)

Sollicite l'aide de l'Agence de l'eau Seine-Normandie à 80% et du FEDER à 20%

Donne tout pouvoir au Président pour l'exécution de cette décision.

Demande de subvention à l'Agence de l'eau Seine-Normandie pour la réalisation d'une étude de restauration du ru de la Garde

En 2023, le PPRE prévoit des travaux sur le ru de la Garde, dans l'enceinte de la laiterie. Au vu des contraintes hydrauliques sur l'aval du site (présences de plusieurs buses et d'infrastructures routières et ferroviaires), il est prévu de réaliser une étude de conception de ces travaux.

Par ailleurs, afin d'être en cohérence avec le SAGE et la dynamique menée par la commune de Clermont sur son marais, il est apparu pertinent d'étendre le périmètre de l'étude à la partie aval du ru de la Garde, jusqu'à sa confluence avec la Brèche.

Cette étude est susceptible d'être financée à 80% par l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

PROJET DE DELIBERATION – DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ETUDE DE RESTAURATION DU RU DE LA GARDE

Le Conseil syndical, après délibération, **à (l'unanimité, pour, contre, abstentions),**

Décide la réalisation d'une étude de restauration du ru de la Garde,

Sollicite l'aide de l'Agence de l'eau Seine-Normandie à 80%

Donne tout pouvoir au Président pour l'exécution de cette décision.